

## Séance du 24 septembre 2013

L'an deux mil treize le vingt-quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sandoux, suite à la convocation qui leur a été adressée le 18/09/2013, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Henri PALLANCHE pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après:

1. Rythmes scolaires
2. Questions diverses

**Présents** : Denis FOURNIER, Maurice ROBERT, Maryse MAUGUE, Martine TYSSANDIER, Laurent FERRERI, Laurence LANDILLON, Emma RAGO et Marc VANDAME

**Absents représentés** :

- Laurent VIALETTE donne pouvoir à Denis FOURNIER
- Annie GUITTARD donne pouvoir à Maurice ROBERT

**Absents non représentés** : Colette CHALAPHY, Nicolas GAILLOT, Isabelle PAULON et Laurent PEROCHON,

Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 11 juin 2013.

Denis FOURNIER est nommé secrétaire de séance.

### 1. Rythmes scolaires :

Monsieur le maire rappelle que le conseil avait décidé lors de sa séance du 21 février 2013 de demander le report de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014 et que la présente mandature s'engageait à préparer une ou plusieurs propositions à la disposition de la prochaine équipe municipale. La mission d'un agent étant actuellement d'effectuer des propositions d'activités

D'après les informations recueillies très récemment et confirmées par un courrier du 24 septembre (ce jour), Mme la Directrice Académique des services de l'Education Nationale demande la transmission à ses services du projet retenu pour la rentrée 2014 avant le 11 octobre 2013. Monsieur le maire souhaitant que le conseil délibère sur ce projet a convoqué le présent conseil.

Monsieur le maire et Monsieur le maire adjoint chargé des affaires scolaires sur la bases des différentes réunions (conseil d'école, maires de la communauté de communes et de communes avoisinantes, inspection académique), et des informations recueillies ont établi 3 propositions. Celles-ci ont fait l'objet d'une présentation à Mme l'inspectrice des écoles et ont conduit à une quatrième proposition.

Monsieur le maire fait état des différents points qui doivent être pris en compte : intérêt de l'enfant, possibilités humaines, financières et matérielles de la commune. Il est également rappelé que la cantine est organisée dans les locaux du Foyer de Ceyran et que l'accueil des enfants n'est possible qu'à partir de 12H15.

Après présentation des 4 propositions et débat, il apparait que celles-ci ont des incidences très différentes d'un point de vue organisationnel et financier. Deux présentent l'inconvénient majeur d'être en discordance avec les contraintes d'accueil du Foyer de Ceyran pour la cantine et (ou) d'impliquer des contraintes majeures que la commune ne pourrait assumer. Les deux autres restent compatibles avec les moyens de la commune.

Le conseil municipal délibère et se prononce (à 10 voix pour et 1 abstention) pour le projet d'organisation du temps scolaires suivant :

- Les horaires d'entrée et de sortie de l'école seront fixés comme suit :
  - Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 16h15
  - les mercredis : 9h00 - 12h00.
- La pause méridienne : de 12h00 à 14h00
- Le temps périscolaire :
  - De 7h00 (ou 7h30 en fonction de la fréquentation constatée) à 9h00
  - De 16h15 à 18h30.

### 2. Questions diverses :

Danger au niveau du fossé de la RD 74 qui longe la station d'épuration, les services de la voirie du conseil général seront contactés. Les bassins de la station d'épuration n'ont pas été nettoyés, un courrier sera adressé à la Société Lyonnaise des Eaux.

Séance levée à 22 h 15.

Le Maire

Sous réserve de l'approbation du conseil municipal